Le Nord

ADMINISTRATION — **BUREAU D'ANNONCES**

15, rue d'Angleterre, 15 - *LILLE* - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

PUBLICITÉ	
Annonces	la ligne 0,40
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 2,00
Chronique locale	— 4,00
Echos	— 5,00
Gazette du Nord	— 6,00

TEMPERATURE

Lille, le 24 mai 1910.

Minimum, nuit, abrité .... 12°8
Minimum, nuit, découvert.... 12°0
Surface du sol, 8 h. du mati 16°0
A 1 mètre de profondeur... 15°2
De l'air à l'ombre................ 19°0
Maximum, jour, à l'ombre.. 25°8
Maximum, jour, au soleil.. 28°0
Etat hygrométrique (8 h. m. 0°83
Etat du ciel : Peu nuageux
Direction du vent : N.

Baromètre. — Le 24 mai (8 h. du matin) la pression était de 771 m/m ; le 25 mai 8 h. du matin) la pression est de:

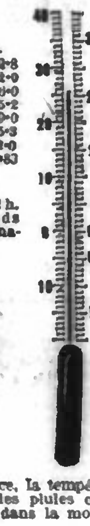

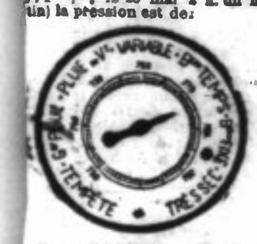

Temps probable. — En France, la température va rester assez élevée; des pluies orageuses sont encore probables dans la moitié Sud.

Jamais l'homme n'a regardé la vie d'un regard si prosaïque et si réaliste qu'à notre époque.

E. HELLO.

Un auteur condamné

Monsieur DESPIQUES
Ses erreurs historiques

XII° ARTICLE

Maîtres d'école laïqués

Leurs honoraires n'étaient point uniformes comme aujourd'hui. En moyenne, et toute proportion gardée, leur situation financière n'était pas très éloignée de celle des instituteurs d'aujourd'hui. S'ils recevaient moins, le prix des choses était aussi moins élevé.

D'abord ils avaient quelques privilèges : dispensés de la milice et de la charge si redoutée de collecteur d'impôts, dispensés en tout ou partie, suivant les localités, de la taille et de la corvée, ils avaient souvent la jouissance d'une maison et, à la campagne du moins, d'un jardin.

Ils avaient un traitement fixe, ordinairement de 150 livres ; ce qui doit être multiplié par trois ou quatre pour avoir la valeur actuelle en francs.

Ils percevaient en outre la rétribution scolaire, payée mensuellement par les enfants non pauvres ; des contributions en nature, volontaires ou imposées, des parties de dîmes, et très ordinairement, dans les communes rurales, un casuel de clerc-sacristain. De nos jours même, la plupart des instituteurs ruraux ne cherchent-ils pas un supplément de traitement dans les heures supplémentaires et payantes, dans le greffe d'une mairie ou dans la culture d'un jardin ?

Nos laïcisateurs se gaussent pu s'indignent de voir nos anciens régents à la fois instituteurs et sacristains. Ces honnêtes chrétiens envisageaient la chose de plus haut. Les humbles fonctions qu'ils remplissaient à l'église étaient grandes à leurs yeux ; aux yeux de leurs élèves aussi bien que des paroissiens, elles ajoutaient à la considération dont ils étaient entourés. Il ne serait venu à l'idée de personne que chanter les louanges de Dieu à l'église fût moins honorable que de gratter du papier dans une mairie ou de planter des pommes de terre et des carottes.

Ils sont généralement entourés de la considération des familles, dont ils ont la confiance ayant été librement élus par elles. — La place de régent était recherchée : En 1674, à Bourbourg, dans le Nord, quatorze candidats se présentent au concours pour obtenir une régence vacante. — « Toutes ces places sont fort recherchées », dit le subdélégué d'Epinal, dans l'enquête de 1779.

S'ils cessent leurs fonctions d'enseignement, il n'est pas inouï qu'ils deviennent maires, lieutenants de justice, procureurs, notaires royaux.

Le plus souvent, on était maître d'école de père en fils.

Finissons par un trait caractéristique : à l'église, il recevait des honneurs particuliers : l'assemblée du clergé de France, en 1665, décrète que l'encens lui doit être présenté avant même le châtelain de l'endroit. Pour qui connaît les coutumes de l'époque, c'est un honneur qui n'est pas de mince valeur et qui nous empêche de croire à l'existence du « paria » de M. Despiques....

Aujourd'hui, l'instituteur est un agent administratif, nommé par le gouvernement, révoqué par lui, entièrement à la discrétion du pouvoir. Les communes ne peuvent le choisir : elles le reçoivent des mains de l'Etat ; tous les pères de famille doivent le subir, quand même ils seraient unanimes à le repousser.

Sous l'Ancien Régime, au contraire, le choix du maître d'école appartenait d'ordinaire à l'assemblée générale des pères de famille, convoquée par le curé au prône de la messe de paroisse.

Le maître choisi, avant d'entrer en fonction, devait se pourvoir, auprès de l'évêque ou de son délégué, de lettres de régence qui s'accordaient gratis. Les édits et déclarations royales avaient mis les régents sous la juridiction des évêques.

L'approbation épiscopale n'était accordée qu'après un examen sérieux, quoique portant sur un programme élémentaire.

L'inspection était organisée, inspection fréquente du curé, inspection plusieurs fois l'an du doyen de chrétienté, inspection de l'évêque dans sa tournée épiscopale. En beaucoup d'endroits, surtout dans les villes importantes, l'inspecteur officiel et permanent est un chanoine à bénéfice qui s'appelle l'écolâtre.

Daunou n'avait point tort d'affirmer à la Convention que l'école était organisée avant 1789.

Notre conclusion sort naturellement de ce qui précède : Avant 1789 les écoles n'étaient point rares du tout ; même les paroisses rurales en avaient d'ordinaire ; sans être aussi nombreuses qu'aujourd'hui, elles étaient plus multipliées que vers 1830.

Elles avaient été fondées par des personnes pieuses, surtout par des prêtres et des religieux : Prêtres et religieux sont les véritables fondateurs de l'école populaire et les infatigables propagateurs de l'enseignement gratuit en France.

Sans être aussi luxueuses que « les châteaux » de la République, les écoles de l'ancien régime n'étaient ni malsaines ni insalubres ; elles avaient les meubles nécessaires, étaient placées sous la main bénissante et moralisatrice du Crucifix.

On y apprenait à lire, à écrire et à compter, sans doute à peu près comme aujourd'hui. Cependant, les notions professionnelles et les travaux manuels n'y étaient pas inconnus. On y apprenait surtout la religion et la morale chrétiennes. On n'y voyait guère de ces jeunes âmes dégoûtées d'une vie à peine commencée, se précipiter dans le suicide ; on se plaignait moins de la criminalité juvénile, et l'on n'y constatait point encore la nécessité d'établir des tribunaux particuliers pour enfants.

L'enseignement était organisé ; l'inspection régulière existait dans les campagnes, par l'homme généralement le plus instruit et le plus dévoué de la commune : le curé de la paroisse.

Le maître d'école n'était pas réduit à un traitement de famine ; après le curé, il était l'homme le plus respecté de la paroisse.

D'humeur moins réclamière que ceux que d'aucuns appellent bien irrespectueusement nos « modernes aliborons », il faisait moins de bruit.

Mais jamais ses contemporains n'eurent à lui reprocher le mépris systématique de nos ancêtres, la prédication de l'athéisme ou l'insulte au drapeau national.

VERAX.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **MONS-EN-BARŒUL**, de **Madame V° Charles-Louis Declerck**, décédée le 23 mai, munie des Sacrements, dans sa 78° année.

La défunte était la mère de M. l'abbé Declerck, curé de Saint-Pierre à Croix, de M. Jules Declerck-Kiecken, professeur au collège de Roubaix, de Mademoiselle Marie Declerck, directrice d'école à Mons-en-Barœul, et de M. Désiré Declerck, professeur au lycée de Saint-Quentin.

Les funérailles seront célébrées jeudi à dix heures, en l'église de Mons-en-Barœul, et le corps sera transporté à Eecke où se fera l'inhumation après le chant d'un salut, le même jour, à cinq heures.

A **AVELIN**, de **M. Michel Desmazières**, cultivateur, membre du conseil de fabrique depuis 37 ans, membre de la confrérie du Saint-Sacrement, décédé dans sa 71° année, muni des sacrements.

Ce bon chrétien, à la tête d'une famille de dix enfants, tous honorablement installés dans la région, demanda lui-même à recevoir les derniers sacrements.

Ses funérailles eurent lieu mardi à Avelin, au milieu d'un grand concours d'habitants d'Avelin et des villages environnants. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Augustin Desbuissons et Michel Lietevout, membres du conseil paroissial d'Avelin, et MM. Louis Descamd et Amand Fossart, membres de la confrérie du St-Sacrement.

A **MALPLAQUET**, de **M. Philippe Abrassart**, président du conseil paroissial, décédé mardi matin, muni des sacrements.

Lundi, à 10 heures, ont eu lieu en l'église Saint-Pierre, de **FOURMIES**, les funérailles d'**Henriette Marshe**, âgée de 5 ans, dont nous avons annoncé la mort accidentelle la semaine dernière.

Une foule considérable se pressait dans la rue de l'Industrie, au moment où le cortège funèbre s'ébranla.

En tête aussitôt la croix venait un char portant les couronnes et encadré de petites filles vêtues de blanc, puis la musique municipale dont M. Marche est président et qui se fit entendre pendant l'office et sur le parcours, les ouvriers et ouvrières des deux établissements Marche et Cie, des délégations des sociétés de la ville. Le deuil était conduit par MM. Marche père et Dussancourt.

A l'église, M. le vice-doyen de Saint-Pierre célébra la messe et donna l'absoute.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Hier, a été célébré, en l'église du Sacré-Cœur, à **MOUVAUX**, le mariage de **M. Anatole Delescluse**, fils de M. Jules Delescluse-Six, brasseur à Wasquehal, avec **Mlle Marie Poissonnier**, fille de M. Jean-Baptiste Poissonnier, cultivateur, conseiller municipal à Mouvaux.

Les témoins étaient, pour le marié, MM. Jules et Louis Delescluse, ses frères, et pour la mariée, MM. Jean Poissonnier, son frère et Louis Poissonnier-Six, son oncle.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé Mouquet, curé de la paroisse, qui a célébré la messe, assisté de MM. les abbés Dufour et Marissal, vicaires à Saint-Germain à Mouvaux.

On remarquait dans le chœur, MM. les abbés Poissonnier, curé du Sars (Breucq), Delcambre, curé de Wasquehal, Paquin, curé de Saint-Germain (Mouvaux), Castelnot, curé de Saint-François (Mouvaux), Pélabon, de Saint-Eloi (Blanc-Seau), Gadenne, professeur au collège de Tourcoing, etc.

La chorale du Sacré-Cœur, dont M. Jean-Baptiste Poissonnier est président d'honneur, a exécuté, pendant la messe, le « Kyrie », le « Sanctus » et l' « Agnus », de la messe de « Poix ». Pendant l'Elévation, le chef de la chorale, M. Marcel Galquier, a chanté avec beaucoup d'expression l' « O Salutaris » de Fiévet, accompagné par M. Phalempin, violonniste ; M. Van Eeckoutte a chanté le « Sanctus » de Gounod, et M. Cordonnier la « Bénédiction Nuptiale » de Defives ; MM. Van Eeckoutte et Cordonnier ont chanté l' « Agnus Dei » de Dard.

A la fin de la messe, M. Marcel Galquier a interprété un morceau de circonstance, « Jeunes Epoux » de X.... L'orgue était tenu par M. Jules Poissonnier, cousin de la mariée.

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de **Mlle Jeanne Duvillier**, fille de **M. et Mme Edouard Duvillier**, de **TOURCOING**, avec **M. Maurice Barbry**, président de la Jeunesse Catholique de Saint-Maurice-des-Champs, fils de M. et Mme H. Barbry-Galliez, de **LILLE**.

On annonce les fiançailles de **Mlle Suzanne Dupont**, fille de M. Maurice Dupont, industriel à **VALENCIENNES**, et de Mme, née Piérard, petite-fille de M. Paul Dupont, ancien banquier à Valenciennes, avec **M. Charles Roth le Gentil**, banquier à **CAMBRAI**, fille de feu M. Edmond Roth le Gentil, banquier, et de Mme, née Flayelle.

ÉCHOS

ATTENTION !

Les lieux de pèlerinages sont fréquentés non seulement par de très bonnêtes gens que pousse leur dévotion, mais par des filous audacieux en quête de mauvais coups.

Au cours de l'une des dernières processions de Bonsecours, deux agents qui se trouvaient en embuscade au «Tapis-Vert», aperçurent cinq individus accroupis à la lisière du bois, faisant cercle autour d'un parapluie retourné.

Ce riflard ne parut pas naturel aux agents, car il faisait le plus beau temps du monde. S'étant approchés, les braves policiers s'expliquèrent l'emploi du parapluie ; il servait de tapis de carte aux cinq individus qui étaient de vulgaires bonneteurs. Servant d'enjeu, plusieurs pièces de 5 francs brillaient sur ce tapis improvisé.

Un agent appréhenda l'un des bonneteurs, mais l'homme se dégagea et de son parapluie frappa son agresseur à la figure.

Cependant les compagnons du bonneteur récalcitrant ramassant les enjeux et les cartes, prenaient le taillis et gagnaient la frontière.

EXPOSITION CANINE

Les engagements pour l'exposition canine annuelle dont le Club Saint-Hubert du Nord a exceptionnellement réduit la durée à la seule journée du dimanche 5 juin, au Palais-Rameau, à Lille, viennent d'être clos.

Près de 500 chiens appartenant à toutes les races sont inscrits... C'est un gros succès en perspective pour une exposition d'une journée unique...

La classification de ces nombreux sujets va être effectuée et nous ferons connaître ultérieurement quelles sont les catégories les plus favorisées.

Dès maintenant on peut affirmer que la 9° exposition canine internationale du Club Saint-Hubert du Nord, qui va précisément coïncider avec la dernière journée du grand concours national agricole qui doit s'ouvrir prochainement à Lille, n'aura pas moins de retentissement que ses devancières.

Le prix d'entrée pour l'unique journée du dimanche 5 juin sera de 2 francs de 9 heures du matin à 2 heures et de 1 franc de 2 heures à 6 heures du soir.

NOUVELLES MILITAIRES

Un nouveau grade dans l'armée. — Le « Journal Officiel » du 22 mai publia une circulaire proposant de donner la dénomination d' « aspirant » aux élèves officiers des écoles de sous-officiers et des grandes écoles militaires qui ont accompli leur première année de service.

Placés dans la hiérarchie militaire après les adjudants, les élèves officiers de ces catégories seraient ainsi différenciés nettement, d'une part, des élèves officiers de réserve et des élèves des écoles civiles ayant accompli leur première année de service et qui ont rang de sergent non rengagé, d'autre part, des élèves de l'Ecole polytechnique et des écoles civiles qui n'ont pas accompli leur première année de service et qui sont considérés comme soldats de 2° classe.

Un décret suit cette circulaire, portant que « sont dénommés aspirants les élèves officiers des écoles de sous-officiers et les élèves des grandes écoles militaires ayant accompli une année de service »; l'aspirant sera le supérieur du sergent-major ou du maréchal des logis-chef; l'adjudant est le supérieur de l'aspirant.

Mais comment les troupiers, jusqu'au grade de sergent-major compris, appelleront-ils l'aspirant en s'adressant à sa personne : « Mon aspirant », ou « aspirant » tout court ?

Infanterie. — MM. Conrad, cap. au 102°, passe au 145°; Asveng, lieut. au 153°, passe au 127°; Alix, lieut. au 43°, passe au 115°; Guyot d'Anfreville, lieut. au 145°, passe au 5° bat. d'Afrique.

Artillerie. — Employés militaires. — MM. Monti, chef armurier au 145° infant., passe au 20° dragons; Lefebvre, chef armurier au 18° chasseurs, passe au 145°.

La Comète de Halley

La verrons-nous ? La verrons-nous pas ?

On nous dit bien qu'elle est située à l'ouest, au-dessus du soleil couchant, au-dessous de la planète Mars, qu'elle n'est pas très brillante et que sa chevelure mesure huit millions de kilomètres de longueur.

Et on ajoute qu'elle s'éloigne déjà, qu'elle n'a plus que l'apparence d'une étoile de deuxième grandeur et qu'elle vogue dans l'espace à 23 millions de kilomètres de distance de notre petite Terre !

Mais, la verrons-nous ?

Non.

Il est probable qu'elle continuera son évolution, sans que nous puissions, nous, profanes de l'astronomie, en apercevoir rien de rien.

Tout le monde n'a pas un télescope à sa disposition.

Où donc est-il l'industriel de la foire, qui promettait naguère aux badauds, moyennant un petit sou, de contempler d'un peu plus près, dans son instrument, les montagnes de la Lune ?

Peut-être, s'il était là, pourrions-nous la voir, la Comète, et nous assurer si sa chevelure n'est pas habitée, des fois !

LE CONGRÈS ANNUEL
DE LA
FÉDÉRATION DU NORD
DES
Syndicats des Débitants de boissons

Ce Congrès a été tenu, mardi après-midi, dans une salle du Café « Pandore », rue Pauvrée, à Roubaix. Une bonne centaine de cabaretiers y assistaient.

M. Royer, président du Syndicat de Dunkerque, présidait. Trois députés étaient présents ; MM. Guesde, Delory et Dubled.

S'étaient excusés, pour divarses raisons, MM. Potié et Trystram, sénateurs ; Vandame, Groussau, H. Cochin, Le Roy, Ghesquière, Selle Desfontaine, Dron, députés ; E. Barrois, conseiller général ; Pureur, conseiller d'arrondissement ; Noyelle, conseiller municipal de Roubaix. Tous, dans leurs lettres d'excuses, se disaient décidés à défendre les intérêts des débitants de boissons.

M. Royer a ouvert le Congrès par un petit discours. Il a exprimé l'espoir que les efforts des débitants de boissons qui avaient déjà récemment abouti à la suppression de 70 millions d'impôts nouveaux, aboutiraient prochainement à la suppression de la licence. Il s'est élevé contre l'accusation portée par certains que le mouvement de protestation des cabaretiers était un mouvement réactionnaire et nationaliste, affirmant que dans la Fédération on ne faisait pas de politique et qu'on ne lui en fera pas faire.

Une très longue discussion est ensuite commencée sur les diverses questions portées à l'ordre du jour. L'une de celles-ci a donné lieu à un colloque assez vif entre le député Guesde et M. Girardin, un débitant de Paris. Il s'agissait du monopole de l'alcool, dont M. Jules Guesde, député collectiviste, voulait et dont M. Girardin était l'adversaire déterminé. L'assemblée n'a, du reste, pas voté sur cette question.

Elle a décidé que la Fédération ferait d'abord tous ses efforts pour aboutir à la suppression de la licence, de la taxe d'ouverture et des baux léoniens.

Elle a examiné également plusieurs autres points sur lesquels elle a donné son avis. Elle ne veut pas de la limitation du nombre des débits de boissons, repousse les surtaxes sur l'alcool, réclame pour les débitants une indemnité du brasseur pour la plus-value donnée au débit, en cas de prévenance ; elle ne veut pas de la vignette de garantie ; demande que les brasseurs vendent la bière d'après des mesures basées sur le système métrique, et non plus au moyen des rondelles ; elle réclame la suppression de la vente des boissons et des aliments dans les usines ; la suppression des buvettes dans les débits de tabac ; une répartition plus juste de la patente ; une révision de la loi sur les droits d'auteurs ; une représentation législative proportionnée au nombre d'électeurs.

Des vœux ont été émis tendant à ce que les fonctionnaires ne puissent plus faire commerce et que les cinémas et cafés-concerts soient fermés deux heures avant l'heure de la retraite des débits de boissons, pour permettre à ces derniers de retrouver un peu du profit que ces établissements leur enlèvent.

Les lecteurs de notre grande édition à huit pages seront heureux de trouver plus loin :

Les Cours très complets de la Bourse de Paris.

Ce que disent les journaux.

Le concours d'agrégation de médecine.

Le berceau du Parlement d'Angleterre.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 24 mai 1910
Présidence de M. GODARD, vice-président

LA FRAUDE

Dans la nuit de jeudi à vendredi, trois fraudeurs étaient surpris au pont Lescroart, à Wattrelos. Les fraudeurs abandonnèrent leurs charges — 90 kilos de café vert valant 270 francs — Deux d'entr'eux, Pierre Crabey, 19 ans, rue de Juliers, 179, à Lille et Désiré Depraeter, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, furent arrêtés. Ils sont condamnés à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende.

— 12 jours à Jeannette Crauwels, à Lys-lez-Lannoy; 6 jours à Louise Hilleu, à Roubaix fraude de café; 24 jours à Marthe Hus, à Roubaix, fraude de café.

AFFAIRES DIVERSES

6 mois à Georges Turbier, 25 ans, sans profession, ni domicile. Cet individu a dérobé, à la gare de Lille, un veston appartenant à Georges Monchaux, commissionnaire public.

— 1 mois à Arthur Poullly, 31 ans, sans domicile, arrêté à Roubaix mercredi soir. Il a été condamné à 10 ans d'interdiction de séjour par le tribunal de Boulogne.

— 20 jours à Berthe Tréhoux, à Lille, pour coups et outrages à agents.

— 40 jours à Charles et à Théophile Touquet à La Madeleine. Ces individus étant ivres, ont injurié les gardes-champêtres de La Madeleine et se sont rebellés.

Bulletin diocésain paroissial

La Direction du **Bulletin diocésain paroissial** nous prie d'annoncer que le prochain numéro portera la date du **5 juin** (premier dimanche du mois).

La copie spéciale devra être envoyée **AU PLUS TARD, le Dimanche 29 Mai.**

Toute communication qui arriverait après le **Mercredi** ne pourrait être insérée.

Sauf contre-ordre avant le **Jeudi matin, le Bulletin commun sera servi d'office à tous les abonnés qui n'auront pas envoyé de partie spéciale.**

L'assassinat du gendarme Wepierre

On se souvient que le 12 juillet dernier, le gendarme Wepierre, de la brigade de Bourbourg, était tué d'un coup de fusil à Brouckerque.

Après une laborieuse enquête, Henri Hoedts, accusé de ce crime, comparaissait à la dernière session des Assises, où il fut condamné à 20 ans de travaux forcés.

Sur les déclarations d'un sieur Pouvillou, le parquet vient d'ordonner la reprise de l'enquête ; Pouvillon aurait dénoncé son gendre Candeller, ouvrier agricole à Loon-Plage, comme le meurtrier du gendarme Wepierre.

Candelier fut arrêté au cours de la première instruction, mais bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

Un cycliste gravement blessé

A FLINES-LEZ-RACHES

Aug. Deregnaucourt, se rendant à vélo à Mons-en-Pévèle, est entré en collision en bas du Mont avec un autre cycliste et fut précipité sur le sol.

Relevé sans connaissance, il fut transporté chez ses parents, où on constata qu'il avait une fracture du crâne.

L'assassinat de l'épicier Vital Mercier

A LEERS

M. Delalé a fait envoyer mardi à M. Bertillon, chef du service anthropométrique de Paris, les verres qui avaient été trouvés chez l'épicier Vital Mercier, au lendemain de l'assassinat.

Les meurtriers burent dans ces verres après avoir cambriolé la maison. Peut-être, après deux ans, retrouvera-t-on tout de même trace sur le verre des empreintes digitales des assassins ?

Coups de revolver

C'était le 31 janvier dernier. Dans la sombre nuit d'hiver, un jeune homme d'Haubourdin, Deroubaix, regagnait paisiblement sa demeure. Il arrivait au passage à niveau, quand tout à coup, deux hommes, jusque-là dissimulés derrière l'Hospice, s'élancèrent et firent mine d'arrêter le promeneur attardé.

Epouvanté Deroubaix s'enfuit, entra plus mort que vif à l'estaminet Droulez, distant de quelque cent mètres et tout d'une haleine conta sa sinistre rencontre.

Il tombait bien : quatre camarades, les trois frères Delpierre et le boucher Albert Duhem se trouvaient là à la veillée, commençant une partie de cartes. A côté d'eux, un ouvrier d'Hallennes, Désiré Bourgois, entamait un paquet de gros tabac qu'il venait d'acheter en face, au retour de son travail.

Ces braves gens ne prirent point le temps de réfléchir. Les cambriolages, si fréquents à Haubourdin depuis quelques mois, leur repassèrent instinctivement par la mémoire : « Où sont-ils, les apaches, demandèrent les cinq hommes à Deroubaix, qu'on leur mette la main dessus ».

Quelques secondes plus tard, le groupe découvrait les deux hommes mystérieux pelotonnés dans un coin, contre l'hôpital. Comme ils ne voulaient pas se nommer, on les empoigna pour les conduire à la gendarmerie. Mais l'un des prisonniers tira son revolver et deux coups de feu retentirent. L'ouvrier d'Hallennes, Désiré Bourgois, s'en alla mourir à cent mètres de l'hôpital. Les autres s'enfuirent.

Alors ; mais « alors seulement, les mystérieux rôdeurs, dont l'un venait de tuer un homme, déclarèrent qu'ils étaient des douaniers. « Nous étions, dirent-ils, en cas de légitime défense ».

Ce fut dans la région, un chaude alerte. De Lille, où cependant l'affaire Favier battait son plein, autos et voitures s'empressèrent : il y eut des gendarmes, des douaniers, un juge d'instruction et tout l'appareil d'une enquête sensationnelle. Le maire d'Haubourdin, M. Potié, s'ébranlait, prenait l'affaire en mains, réchauffait par lettres le zèle du juge d'instruction.

Plus modestes... et plus charitables, les camarades de Bourgois organisaient les secours pour la jeune veuve et les deux mioches de l'ouvrier frappé à mort. Un Comité se formait pour défendre la mémoire de Bourgois contre certains journaux qui d'une enquête hâtive avaient déduit que le malheureux ne méritait aucune pitié. Quant aux douaniers, renonçant à désarmer la sourde hostilité de la population, ils avaient plié bagages et abandonné définitivement leur embuscade d'Haubourdin.

Voilà quatre mois bientôt que le drame eut lieu : l'humble tertre où dort Bourgois, à l'ombre du clocher d'Hallennes, est maintenant couvert d'herbe ; aux haies des chemins qui virent passer la dépouille sanglante de l'ouvrier, les bourgeons ont eu le temps de pousser... L'instruction suit son cours.

Hier nous sommes entrés dans la maison silencieuse où Mme Bourgois pleure son pauvre homme, en berçant dans ses bras tristes son dernier né qui va sur deux ans. La malheureuse aura du pain encore cet été, grâce aux cotisations d'Haubourdinois généreux. « Mais après, nous dit-elle, en me montrant ses deux orphelins, que deviendront-ils ? »

LILLE

LE CONGRÈS de la Garde d'Honneur

Nous rappelons que le dimanche 12 juin aura lieu, à Lille, un Congrès de la Garde d'Honneur organisé par M. l'abbé Bauduin, curé de la paroisse du Sacré-Cœur à Lille et l'Archiconfrérie de la Garde d'Honneur qui a son siège en cette paroisse.

Ce Congrès en l'honneur du Sacré-Cœur, le premier dans la région du Nord, s'imposait à la cité lilloise qui, en 1870, a fait le vœu d'élever une église au Sacré-Cœur si elle échappait à l'invasion étrangère.

Voici le programme des diverses cérémonies et réunion :

Triduum préparatoire. — Jeudi 9, vendredi 10, samedi 11, Exposition du Très Saint-Sacrement depuis la Messe de six heures jusqu'après la Messe de neuf heures.

Jeudi soir, à huit heures : Salut Solennel, présidé par Mgr Carton, archiprêtre-doyen de Saint-Pierre Saint-Paul. Sermon par M. l'abbé Verrie.

Vendredi soir, à huit heures : Salut Solennel, présidé par Mgr Margerin, recteur des Facultés Catholiques. Sermon par M. l'abbé Verrie.

Samedi soir, à huit heures : Exercice de l'Heure Sainte, par M. le chanoine Lamérand, directeur des Œuvres Eucharistiques dans le diocèse. Cérémonie présidée par M. le vicaire-général Lamant.

Dimanche 12 juin, Congrès de la Garde d'Honneur ,présidé par S. G. Mgr Delamaire.

A 7 heures : Messe de Communion générale.

A 9 h. 1/2 : Grand'Messe. Allocution par M. le chanoine E. Descamps. A l'issue de la Grand'Messe, Monseigneur bénira le Carillon offert au Sacré-Cœur.

A 11 heures : Réunion pour les Dames à la Salle des Fêtes de l'Ecole libre Saint-Joseph, rue Solférino, 92. Cette réunion sera présidée par Mgr Carlier, directeur diocésain de l'Archiconfrérie de la Garde d'Honneur.

A 3 h. 1/2 : Réunion pour les Hommes, à la Salle des Fêtes de l'Ecole libre Saint-Joseph, rue Solférino, 92. A cette réunion les Dames seront admises aux tribunes.

A 5 heures : Cérémonie de clôture, présidée par Monseigneur le Coadjuteur. Sermon par M. l'abbé Lemius. Procession.

Les Commerçants Lillois et l'Enregistrement

De nombreux commerçants, qui avaient accepté des colis sans timbre de décharge, se sont réunis hier soir, salle Secret, rue Gambetta, pour aviser aux moyens de se tirer de l'affaire dans laquelle les ont engagées un messager bagagiste et l'administration de l'Enregistrement.

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de M. Baré, conseiller municipal, ayant comme assesseurs MM. Efbé et Guérin.

Plusieurs commerçants ont pris la parole pour exposer dans quelles conditions ils espéraient trouver la solution du conflit.

Tous ont insisté sur la surprise dont ils ont été victimes, puisqu'ils étaient de bonne foi.

Quelques-uns avaient déjà fait des démarches à l'administration de l'Enregistrement. Ils ont rapporté les déclarations bienveillantes de l'inspecteur relativement à la remise de la plus grosse partie de l'amende.

Mais, ont-ils ajouté, il est nécessaire, pour obtenir cette remise, non pas seulement celle du 10°, mais plus encore, de faire une démarche — en tant que comité de défense — à l'Enregistrement, puis de faire signer par les intéressés une pétition qui sera transmise au ministre par les soins de l'administration.

La réponse du ministre à cette pétition déterminera la conduite à tenir ensuite.

M. Baré a été prié de demander à M. le président de la Chambre de Commerce qu'il veuille bien désigner un membre de cette Compagnie pour accompagner la délégation qui se rendra à l'Enregistrement. M. le président de l'Union Commerciale sera sollicité dans le même sens.

La délégation sera composée de MM. Baré, Guérin, Efbé, Grumeaux, Degrave, Hugodot des représentants de la Chambre de Commerce et de l'Union Commerciale.

Elle se rendra jeudi à trois heures à l'Enregistrement.

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

Les commerçants réunis à plus de cent, salle Secret, et qui sont sous le coup de poursuites pour contraventions sur le timbre de décharge, décident de s'unir et de faire appel à tous les autres commerçants sous le coup des mêmes poursuites.

Ils décident de faire une démarche auprès de M. l'Inspecteur de l'Enregistrement afin d'obtenir la remise des amendes encourues, car leur bonne foi a été surprise.

Ils décident, en outre, de demander à l'un des membres de la Chambre de Commerce et à M. Vaillant, président de l'Union Commerciale, de bien vouloir se joindre à leur délégation.

Ils décident enfin de communiquer à la Presse le résultats de leur démarche auprès de M. l'Inspecteur et de fixer, s'il y a lieu, une autre réunion afin de prendre les décisions nécessaires.

Mort suspecte

Au cours de la nuit de samedi à dimanche mourait, cité Baxter, 6, à Wazemmes, une femme, Anna De Keukeleire, née De Baetelaere, 37 ans.

Le médecin de l'état-civil, M. Gosselin, fut appelé à examiner le cadavre. La mort ne lui parut pas, au premier aspect, naturelle, et il refusa le permis d'inhumer.

M. Roussenac, commissaire de police, fit un rapport de l'incident et le transmit au parquet.

Mardi matin, le cadavre, qui commençait à se décomposer, se trouvait encore rue Baxter, attendant l'autopsie.

Un groupe de voisins adressa alors une lettre au parquet pour protester contre la lenteur de la justice et demander l'enlèvement du corps.

Dès la réception de cette plainte, M. Chouzy, procureur de la République, conféra avec M. Houeix, juge d'instruction, et fit aussitôt prendre les mesures nécessaires pour faire transporter le cadavre de Mme Anna De Keukeleire à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine. [illegible] Au cours de l'après-midi, M. Dufilbert [illegible]

Cours du 24 mai 1910. — Roubaix-Tourcoing — Anvers Type B — Le Hâvre — New-York — Liverpool

MOIS	Cote Précéd.	Cote à 11 h. 30 Roubai	Cote de 4 h. 1/2 Tourcoi	Clôture Acheteur	Clôture Vendeur	Anvers Type B Précéd.	Anvers Type B Jour	Le Hâvre Mérinos Côte 3 h. 45 Précéd.	Mérinos Jour	Croisées Côte 3 h. 4 Précéd.	Croisées Jour	Cotons Cote de 4 h. Précéd.	Cotons Jour	Cafés Cote de 3 h. Préc.	Cafés Jour	New-York Cafés Cote de 4 Jour	New-York Cafés Préc.	MOIS	Liverpool Cotons C. de clôt. Préc.	Liverpool Jour
Mai		6 37 1/2	6 37 1/2	6 37 1/2	6 40	6 175	6 20	196 50	199 50	230	230	96 1/2	96 1/8	45	44 75	6 35	6 35	Courant	7 89	7 85
Juin	[illegible] 1/2	6 35	6 35	6 32 1/2	—	[illegible]	[illegible] 175	196 50	196 50	230	230	94 3/4	94 3/8	45	44 75	6 35	6 35	Mai-Juin	7 83	7 79
Juillet	[illegible] 1/2	6 27 1/2	6 30	6 27 1/2	—	6 1[illegible]5	6 15	195 50	196	230	230	93 3/4	93 1/2	45	44 75	6 40	6 35	Juin-Juill	7 79	7 75
Août	6 22 1/2	6 22 1/2	—	—	—	6 075	6 10	195	195 50	230	230	92 1/4	91 3/4	45	44 75	6 45	6 40	Juin.-Aoû	7 74	7 70
Septemb	6 17 1/2	6 20	6 20	—	6 07 1/2	6 025	6 05	[illegible] 50	[illegible] 50	230	230	89 1/2	89 1/4	45	44 75	6 50	6 50	Août-Sep	7 50	7 45
Octobre	6 12 1/2	6 12 1/2	—	—	—	5 95	5 975	191 50	191 50	230	230	84 1/8	83 3/4	44 75	44 50	6 50	6 55	Sept.-Oct	7 05	7 00
Novembr	6 05	6 07 1/2	6 07 1/2	—	—	5 925	6 [illegible]5	188 50	188 50	229	229	81 7/8	81 1/2	44 75	44 50	6 55	6 55	Oct.-Nov.	6 84	6 79
Décembr	6 02 1/2	6 02 1/2	6 0[illegible] 1/2	6 02 1/2	—	5 875	5 90	187	187	—	—	80 5/8	79 7/8	44 75	44 50	6 60	6 [illegible]5	Nov.-Déc	6 75	6 70
Janvier	5 97 1/2	5 97 1/2	5 97 1/2	5 95	5 97 1/2	5 825	5 85	187	187	—	—	80	79 1/4	44 75	44 50	6 61	6 63	Déc.-Jier.	6 73	6 67
Février	—	—	—	—	—	5 775	5 80	85	185 50	—	—	79 3/4	79	44 75	44 50	6 63	6 64	Jier-Fév.	6 71	6 6[illegible]
Mars	—	—	—	—	—	5 725	5 725	185	185	—	—	79 3/4	79	44 50	44 50	6 65	6 65	Mars-Av.	6 69	6 63
Avril	—	—	—	—	—	5 675	5 675	183 50	185	—	—	79 5/8	79 7/8	—	—	6 65	6 67	Avril-Mai	—	—
Vente	100.000 k.					125.000 k. Soutenue		360 b. Soutenue		000 b. Calme		4.8[illegible]0 b. Calme		6.000 b. Soutenue		5.000 s. Calme		Tendce... Ventes...	31.000 b. A p.soutenu	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 10.000

MOIS	Précéd.	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Mai	15.11	15.03	14.93	.....
Juillet	15.14	15.05	15.06	14.98
Août	14.88	14.82	14.79	.....
Octobre	12.88	12.83	12.79	12.78
Décembre	12.71	12.66	12.62	.....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 6,35 mai. — 10.000 k. à 6,37 1/2 id. — 5.000 k. à 6,35 juin. — 10.000 k. à 6,20 septemb. — 5.000 k. à 6,07 1/2 nov. — 5.000 k. à 6,02 1/2 déc. — 15.000 k. à 5,97 1/2 janv. Total : 55.000 k.

Soir. — 25.000 k. à 6,37 1/2 mai. — 5.000 k. à 6,30 juill. — 10.000 k. à 6,20 sept. — 5.000 k. à 6,07 1/2 nov. Total : 45.000 k.

Dernier jour d'émission filières sur mai, le 25 courant avant 4 heures.